

**Procès-verbal de la séance du
Conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
du 28 avril 2026**

Président	Claude Bosson
Secrétaire	Aline Elmer
Scrutateurs	Sylvain Gerber – Denis Berger
CODIR	M. Barras – Mme Faraut-Linares (excusée)– M. Mühlemann – M. Blumenstein - Mme Morina (excusée)
Excusés	Harold Koeneman (Arnex-sur-Nyon) – Alexandre Bory (Chéserey) – Vincent Berlie (Crassier) – Muriel Dauphin (Givrins) – Tania Schlatter (Trélex)
Absents	Pierre Bernet (Crassier) – Igor Diakoff (Prangins) – Paul Ménard (St-Cergue) – Jérôme Ravenel (Trélex)

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal, Monsieur Claude Bosson
2. Contrôle des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation des nouveaux membres du Conseil intercommunal
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025
6. Communication des membres du Comité de Direction
7. Préavis n° 20-2026 – comptes 2025
8. Communication du Commandant, Monsieur Pierre-Yves Corthésy
9. Divers et propositions individuelles

1) Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil intercommunal, Monsieur Claude Bosson

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20H05.
Il remercie la Secrétaire et la Commission de gestion et des finances pour leur travail.

2) Contrôle des présences

Communes présentes : Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Borex, Chéserey, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Nyon, Prangins (délégué Conseil communal), Signy, St-Cergue et Trélex

Commune absente : Prangins (délégué Municipalité - 3 voix)

Avec 56 voix et 18 communes présentes, le quorum est atteint ;
l'assemblée peut valablement délibérer.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

4) Assermentation des nouveaux membres du Conseil intercommunal

Monsieur Cédric Nardone (Givrins)

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 3 absences.

6) Communication des membres du Comité de Direction

La parole est donnée à Monsieur Patrick Barras, Président du CODIR, qui salue l'Assemblée au nom du CODIR. Il excuse ses deux collègues féminines, Mesdames Farault et Morina.

Il remercie la Commission de gestion et des finances pour le rapport du préavis 20-2026 et les membres pour l'approbation des comptes 2025.

Le rapport des activités 2025 du SDIS est distribué ce jour.

Il informe les membres qu'il s'agit de la dernière assemblée de cette législature. Monsieur Jacques Mühlemann et lui-même souhaitent se représenter pour le CODIR. Conformément aux statuts, il manque dès lors un représentant de la Commune de Nyon, un représentant pour les Communes de Genolier, Givrins et Trélex, ainsi qu'un représentant pour les Communes d'Arzier-Le Muids et St-Cergue.

Un courrier sera adressé à chaque Commune membre du SDIS Nyon-Dôle.

7) Préavis n° 20-2026 –comptes 2025

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et des finances, Monsieur Rambaud, pour la lecture des conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Dorenbos (Prangins) s'interroge sur les montants relatifs à l'acquisition du véhicule Skoda Karoq. En effet, les chiffres figurant dans le rapport ne correspondent pas à ceux indiqués dans le préavis.

Monsieur Corthésy prend la parole et informe les membres qu'il y a eu un léger dépassement de CHF 2'500 sur le préavis. L'ancien véhicule a été revendu d'occasion pour CHF 12'000.--, cette vente a permis de floquer et d'équiper le véhicule Z101. Le compte 650.3116.01 s'élève à CHF 91'472.40.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 20-2026 du Comité de direction du 11 mars 2026,

Où le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver les comptes 2025 de l'Association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au Comité de direction.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

8) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy

Le Commandant remercie l'assemblée pour la validation des comptes 2025 et pour l'excellente collaboration durant cette législature 2021-2026.

Le rapport de gestion et d'activités 2025 sera transmis aux membres absents ainsi qu'aux Communes. Il sera également disponible sur le site internet du SDIS.

Le concours FVSP aura lieu le 9 mai prochain à Coppet : 7 équipes du SDIS seront alignées.

La Quinquennale, élément phare de fin de législature, aura lieu le 20 juin 2026. Le projet avance à grand pas.

Séance d'assermentation du Conseil intercommunal :

22 juin 2026 à 20h

Séance du Conseil intercommunal :

Mardi 29 septembre 2026 à 20h00

Mardi 27 avril 2027 à 20h00

Séance de la Commission gestion et finances :

18 août 2026 à 19h00 (budget 2027)

23 mars 2027 à 19h00 (comptes 2026)

Séance de la Commission technique (si nécessaire) :

18 août 2026 à 20h00

23 mars 2027 à 20h00



Rapports annuels 2027

15 janvier 2027 à 19h00 site de Saint-Cergue
16 janvier 2027 à 11h00 site de Nyon
22 janvier 2027 site de Bonmont
23 janvier 2027 site de Genolier
27 janvier 2027 à 19h00 SDIS Nyon-Dôle à Nyon

9) Divers et propositions individuelles

Le Président prend la parole.

Il informe les membres qu'il ne se représente ni comme délégué, donc ni comme Président pour la nouvelle législature 2026-2031.

Un courrier sera adressé aux Communes précisant les modalités relatives au nombre de voix pouvant être attribuées à l'organe délibérant. Celui-ci est déterminé en fonction de la population, à raison d'une voix par tranche de 1'000 habitants. Ainsi, Nyon passe de 22 à 24 voix, St-Cergue de 3 à 4 voix et Genolier de 2 à 3 voix, portant le total de 63 voix pour cette nouvelle législature, contre 59 pour la précédente.

Il remercie le CODIR, le Commandant, l'Etat major, les scrutateurs, la secrétaire et les délégués pour la bonne collaboration et leur travail.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance.

La séance est levée à 20h35

**La prochaine séance du Conseil Intercommunal
aura lieu le 29 septembre 2026 à 20H00 à la caserne de Nyon.**

Le Président



Claude Bosson



La Secrétaire



Aline Elmer

Annexe : powerpoint du Commandant